

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 28 juillet (28/07/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juillet 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHEs), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Bernard REDON, (représenté par M. MOTHEs), **Adjoints,**

Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. ROUX), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. MOTHEs Didier est nommé secrétaire de séance.

17 – 28 Juillet 2011

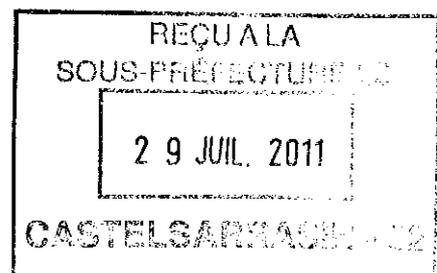
VOIRIE RURALE – REGULARISATION

Rapporteur : Madame CAVALIE

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le courrier du service des impôts.

CONSIDÉRANT l'intérêt que suscite cette régularisation de la liste des chemins mentionnés ci-dessous:



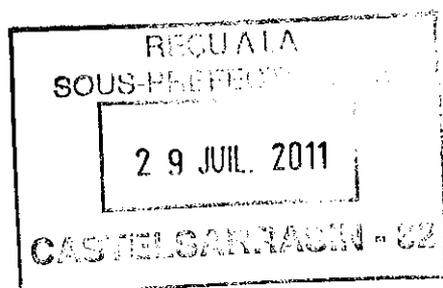
RESEAU CHEMINS RURAUX		COMMUNE DE MOISSAC		
désignation	lieu où il commence	lieu où il se termine	longueur classée	référence plan
chemin rural de Prévot	V.C. de la Colombe	V.C. de Revel	470m	C 5
chemin rural de Gal De Merle	V.C. de Merle	sans issue	155m	C 3
chemin rural de Parbès	V.C. de Lacapelette	V.C. de Pesquier	928m	D 2
chemin rural de Chaubart	D 72 de Gandalou	limite Castelsarrasin	1425m	C 5
chemin rural de Bègue	V.C. du Moulin de Sainte-Livrade	sans issue	557m	D 3
chemin rural de Castanet	V.C. de Chambert	V.C. de Saint Nicolas de la Grave	664m	B 4
chemin rural de l'Escampadou	V.C. du Milieu	sans issue	293m	D 3 - E 3
chemin rural de la Briquetterie	route de Sérat	sans issue	200m	B 4
chemin rural de la Couaille	V.C. des Barthes	RD 101 des Vergers	518m	D 4
chemin rural de Migane	V.C. du Sable	sans issue	515m	D 4
chemin rural de Péchaudou	V.C. de la Serre du Roy	sans issue	273m	B 2
chemin rural de Petz Blanc	V.C. de Géolier	sans issue	152 m	B 4
chemin rural de Saint-Germain	RD 101 des Vergers	V.C. des Barthes	563m	D 4
chemin rural de Cimandel	V.C. de Lacapelette	sans issue	293m	C 2
chemin rural de Gandalou	V.C. de Lacapelette	sans issue	428m	D 2

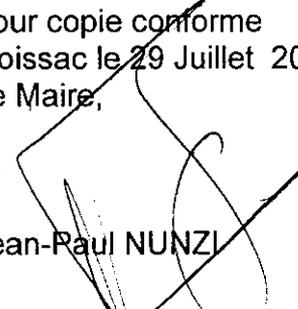
IMPASSE		COMMUNE DE MOISSAC		
impasse Saint-Paul	V.C. du Vignoble	sans issue	228m	B 3

LOTISSEMENT PRIVE		COMMUNE DE MOISSAC		
lotissement Saint-Pierre	D 927 de Lamégère	sans issue	318m	C 3

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE la régularisation de la Liste des voies afin de procéder à la création des codes fantoir.



Pour copie conforme
Moissac le 29 Juillet 2011
Le Maire,

Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :